

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance extraordinaire le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA

Absents excusés : Yvon PERROT pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

1-DELIBERATIONS

1- Délibération pour voter le nombre d'adjoint

Considérant que Monsieur ORTET Jean-Marie occupait les fonctions de 1^{er} adjoint au Maire, et après sa démission,

Il est proposé au conseil municipal :

De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 3,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

Valide le maintien du nombre d'adjoint au Maire à 3,

2- Délibération pour remonter les adjoints d'un rang

Considérant que Monsieur ORTET Jean-Marie occupait les fonctions de 1^{er} adjoint au Maire, et après sa démission,

Il est proposé au conseil municipal :

De fixer que l'ordre du tableau sera modifié en ce sens :

Les adjoints actuels remontent d'un rang,

L'adjoint nouvellement désigné occupera le troisième rang

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal vote à l'unanimité

Fixe que l'ordre du tableau sera modifié en ce sens :
Les adjoints actuels remontent d'un rang,
L'adjoint nouvellement désigné occupera le troisième rang

3-Délibération pour l'élection d'un adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Vu l'élection de Monsieur Jacques RIVIERE, en qualité de Maire de la commune d'Aunay sous crécy le 23 Mai 2020 ;

Vu la délibération n° 35/2023 fixant le nombre d'adjoints à trois ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Est candidate : Madame Corinne COURCIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin : 12
Bulletins blancs ou nuls : 1
Bulletins contre : 1
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 10

A obtenu : Madame Corinne COURCIER dix (10) voix

Madame Corinne COURCIER ayant obtenue la majorité absolue est proclamée troisième adjointe.

Commune d'Aunay-sous-Crécy
Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement Dreux
Canton Dreux Sud

Séance du Conseil du 29/09/2023

Nombre de conseillers : 12

Présents : 11

Absents : 1

Pouvoir : 1

Ordre du jour de la séance

- Délibération voter le nombre d'adjoint
- Délibération pour remonter d'un rang les adjoints
- Délibération pour l'élection d'un adjoint

Nom	Fonction	Emargement
RIVIERE Jacques	Maire	
ORTET Jean-Marie	1 ^{er} adjoint	
LAVOISÉ Fan	2 ^{ème} adjoint	
TORNIL Anthony	3 ^{ème} adjoint	
BRULARD Stéphane	Conseiller	
MARAND Béatrice	Conseiller	
COURCIER Corinne	Conseiller	
MACHARES Carole	Conseiller	
LEGALLOIS Mélodie	Conseiller	
LE GALL DU TERTRE Ronan	Conseiller	
PEREIRA José	Conseiller	
PERROT Yvon	Conseiller	Absent Pouvoir à Madame LAVOISÉ
REFFIENNA Christophe	Conseiller	

